



SECTION de la CHARENTE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/016/>

[CONTACT : thierry.solas@laposte.net](mailto:thierry.solas@laposte.net)

Le compte rendu du Comité technique local (03/07/2018)

Lors de ce Comité technique ont été abordés différents projets d'adaptation et de restructuration du réseau au titre de l'année 2019,

- La fermeture de la trésorerie de Villebois-Lavalette au 01/01/2019 avec le transfert de la gestion du SPL de 5 communes faisant partie de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême à la TAMA, le transfert de la gestion SPL de 13 communes de la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne à Chalais et le recouvrement de l'impôt transféré au SIP d'Angoulême. Un transfert d'un emploi de catégorie B vers la TAMA et un transfert d'un emploi de catégorie C vers la trésorerie de Chalais. Une étude est en cours pour une convention avec la MSAP de Montmoreau. La Direction a demandé que le poste soit gelé pour les demandes de mutation en cas de report de la fermeture mais je doute qu'il y ait report car pour l'instant, rien ne plaide pour ceci.

- La fermeture de la trésorerie de Jarnac a été reportée au 01/01/2020 à la demande du Préfet car Jarnac ne possède pas encore de MSAP, ce qui cautionne nos dires comme quoi ces MSAP ne sont que des alibis pour fermer des sites de services publics et sauver la face de certains élus spécialistes de l'esbroufe à la Charente Libre et porteurs d'un double langage dans la réalité des négociations. On s'oriente vers une spécialisation de la trésorerie de Jarnac par le transfert du recouvrement de l'impôt vers le SIP de Cognac au 01/01/2019.

-La spécialisation de la trésorerie de Chalais au 01/01/2019 en matière de SPL avec un transfert du recouvrement de l'impôt au SIP-SIE de Barbezieux sans transfert d'emploi, compte tenu du surnombre d'agents présents au SIP-SIE de Barbezieux.

- Le transfert de la fiscalité professionnelle du SIP-SIE de Confolens vers le SIE d'Angoulême au 01/01/2019 avec la dématérialisation des échanges entre les usagers professionnels et les SIE. Le transfert porte sur les 3 emplois de catégorie B du SIE figurant au TAGERFIP au 01/01/2018.

-Modification du périmètre de compétence de la trésorerie hospitalière installée au CDFP de Soyaux, au 01/01/2019 qui en plus des hôpitaux d'Angoulême et de La Rochefoucauld, se verrait confier la gestion de ceux de Cognac au 01/01/2019. Un transfert de 5 emplois est envisagé : 1 B et 1 C de Cognac Municipale, 1 B de Confolens Municipale, 1C de Ruffec Municipale avec un prélèvement d'un B à Ruffec Municipale du fait qu'il s'agit d'une vacance pérenne de contrôleur. La trésorerie hospitalière disposera de la quasi-totalité du 1^{er} étage du bâtiment D du CDFP de Soyaux avec le transfert de l'équipe de la CID vers d'autres locaux.

Les organisations syndicales ont voté contre à l'unanimité.

A noter que la fusion des 3 SPF sera proposée à un CT ultérieur et que les EHPAD autonomes de Chalais, Ruffec et Montbron seront gérés par la Paierie et le CH pour l'un d'entre eux.

Les organisations syndicales se sont abstenues sur le transfert d'un emploi entre le SIP d'Angoulême et le PCR(Pôle de contrôle des revenus et du patrimoine) en attendant d'autres transferts en tenant compte du plan emplois 2019.

Nous avons tous voté contre la réduction des horaires d'ouverture au public sur 14 sites car cela participe au resserrement des affluences et est un mauvais signal sur nos missions de service public. Rappelons que la réduction des effectifs est responsable de cette décision.

L'accueil personnalisé sur rendez-vous dans les SIE a été présenté pour les SIE d'Angoulême, Barbezieux, Cognac et Ruffec. Enfin, un accueil sur rendez-vous pour les trésoreries est prévu pour le SPL et d'après notre Directeur départemental, les trésoreries n'ont pas d'avenir

L'organigramme de la DDFIP a été modifié au 1^{er} septembre 2018 : le pilotage des emplois et le contrôle de gestion seront pris en charge par le PPR (pôle pilotage et ressources), le service local du Domaine réintègre le pôle GP, le service budget immobilier logistique assurera le pilotage de l'activité de la mission support du site de Soyaux. Au 1^{er} janvier 2019, une division budget immobilier logistique, incluant l'assistant de prévention et le délégué départemental à la sécurité, sera confiée à un inspecteur principal et le service des ressources humaines sera rattaché directement au directeur du PPR.

Lors des questions diverses, FO a fait remarqué que selon nos informations sur places, les MSAP avaient l'intention de faire signer des décharges de responsabilité aux contribuables, signe que l'on dépasserait les limites du simple accès internet. Autre point soulevé par FO, les difficultés à venir de Roumazieres qui sera en sous effectif à partir de septembre.

FO a aussi demandé à ce que le Directeur départemental nous reçoivent rapidement pour nous donner les premiers éléments sur les restructurations à venir après son rendez-vous à Bercy le 11 juillet. Rappelons que CAP 22 est distillé ministère par ministère pour éviter un effet d'annonces et amoindrir les réactions sociales. M. Roques nous recevra le 17 juillet...à suivre.

Vos élus FO : Philippe Rouzeau
Thierry Solas

**... moi le Service public j'y
tiens !!!**

Le 6 décembre, je vote



ARRÊTÉ
D'ÊTRE **EXEMPLAIRES**